

**LES DIFFÉRENTES ÉTAPES:**

**DÈS AUJOURD'HUI DÉMARRAGE DES ENQUÊTES DE DOTATION**

- Inscription pour recevoir vos nouveaux bacs jaune et gris

**D'OCTOBRE À DÉCEMBRE LIVRAISON DES NOUVEAUX BACS**

- Distribution des nouveaux bacs jaune et gris

**JANVIER 2024**

- Utilisation de vos nouveaux bacs
- Retrait de vos anciens bacs

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'harmonisation demandée par votre municipalité pour la gestion des déchets sur votre commune d'Erdre-en-Anjou, les modalités de collecte et de facturation des déchets vont évoluer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vos déchets collectés sur La Pouëze, vont suivre le même parcours que ceux de Brain-sur-Longuenée, Gené et Vern d'Anjou.

- 1. Pour être collectés par les mêmes véhicules sur les 4 communes déléguées, de nouveaux bacs gris pour les ordures ménagères et de nouveaux bacs jaunes vont vous être distribués.**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, SEULS ces nouveaux bacs pourront être collectés, **les anciens bacs** (avec les grandes collerettes) utilisables jusqu'à la fin du mois de décembre **seront retirés** dans les premières semaines de l'année 2024 (facturés en cas de non-retour).

- 2. Afin de faciliter votre geste de tri, votre nouveau bac jaune pourra recevoir EN VRAC tous les emballages et tous les papiers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

- 3. Les modalités de financement évoluent.**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la grille de tarification évolue. La collecte et le tri des emballages et des papiers représentent un coût qui sera répercuté sur la grille tarifaire. Consultez le verso pour plus de détails.

Les modalités pour obtenir vos nouveaux bacs (3 volumes de bacs disponibles) sont repris sur le document joint.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**TOURNEZ LA PAGE SVP**

**David LAGLEYZE**  
Président des 3RD'Anjou

# FOIRE AUX QUESTIONS

## Les jours de collecte vont-ils changer ?

Oui, dans certaines communes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces informations vous seront communiquées lors de la distribution des bacs et vous pourrez également les consulter sur :

[www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr)

> LA COLLECTE  
> MON JOUR DE COLLECTE

Les 2 bacs seront collectés le même jour par le même camion bi-compartmenté.

## Si j'ai plus de 12 levées de mon bac jaune par an ?

Elles ne seront pas facturées en 2024, de même que les dépôts en points d'apport volontaire des emballages et des papiers. Elles seront cependant comptabilisées grâce aux puces sur les bacs.

**Vos emballages et vos papiers seront à déposer en VRAC dans votre bac jaune.**

## Connaissez-vous votre espace usager ?

- Il vous permet de :
- Suivre votre production de déchets
- Retrouver vos factures de redevance incitative
- Consulter vos passages en déchèterie

**RDV** sur notre site internet, [www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr) sur le bandeau gris, en haut à droite :  
> Compte usager  
> Créer votre compte

## Que deviennent mes ordures ménagères ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, vos ordures ménagères seront valorisées énergétiquement dans l'usine du SIVERT (Syndicat de traitement) à Lasse.

## Et le contenu du bac jaune ?

Les emballages et les papiers sont triés au centre de tri de Saint-Barthélemy d'Anjou avant de repartir vers les filières de recyclage.

## Mes anciens bacs gris et jaune seront-ils toujours collectés ?

Non. **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**, seuls les nouveaux bacs fournis par les 3RD'Anjou pourront être collectés.

Les anciens bacs ne seront plus collectés après le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ils seront notamment réemployés par d'autres collectivités.

**ATTENTION ! Votre forfait annuel passe de 12 à 10 levées pour les ordures ménagères.**

## Comment réduire mes déchets ?

- Composter vos déchets organiques
- Apposer un « stop pub »
- Être vigilant aux suremballages lors de vos achats, etc.

Vous trouverez sur [www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr) des astuces pour réduire vos déchets, sur  
> **RÉDUIRE MES DÉCHETS**

**OU RETROUVEZ-NOUS LORS D'UNE PERMANENCE EN DÉCEMBRE DANS VOTRE COMMUNE : INFORMATION SUR NOTRE SITE INTERNET.**

## LA NOUVELLE GRILLE DE FACTURATION

Volume des bacs		Abonnement annuel		Forfait bac Ordures Ménagères (avec 10 levées comprises)		Forfait bac Multimatériaux* (avec 12 levées comprises)	Levée supplémentaire du bac à Ordures Ménagères
Ordures Ménagères	Multimatériaux*						
140 l	140 l	102,00 €	+	29,00 €	+	20,00 €	5,00 €
140 l	240 l	102,00 €	+	29,00 €	+	22,00 €	5,00 €
240 l	240 l	102,00 €	+	81,00 €	+	22,00 €	7,50 €
360 l	360 l	102,00 €	+	150,00 €	+	50,00 €	14,00 €

En 2024, les levées supplémentaires de votre bac jaune ne seront pas facturées. Elles seront toutefois comptabilisées pour vous permettre d'évaluer et réduire votre production de déchets.

**Dépôts ponctuels en points d'apport volontaire** : 2,50€ par ouverture pour les ordures ménagères. Les dépôts pour les emballages et les papiers ne seront pas facturés en 2024 mais comptabilisés.

\*Multimatériaux : Emballages + Papiers